
Adresse des administrateurs du district de Provins annonçant l'envoi au directeur de la Monnaie des marcs d'argenterie suite au réquisitoire du représentant Dubouchet, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Provins annonçant l'envoi au directeur de la Monnaie des marcs d'argenterie suite au réquisitoire du représentant Dubouchet, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 13-14;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41190_t1_0013_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

sentants, les protecteurs de ses droits, ses pères ont partagé le sentiment de son indignation; ils ont tari les sources du crime, et le décret bien-faisant du 29 septembre a été donné à la République.

« Courage, braves Montagnards, courage! vous avez sauvé le peuple en l'arrachant aux griffes de ces harpies, à la soif dévorante de ces sangsues. Ah! si quelques âmes froides et intéressées, si quelques êtres ennemis de notre félicité osaient s'élever contre la mesure énergique et nécessaire que vous avez décrétée, s'ils osaient réclamer, repoussez avec horreur ces actes criminels; ils seraient le dernier cri de la cupidité agonisante; ils seraient un crime nouveau ajouté à ses crimes passés. A de pareilles machinations, à des réclamations aussi perfides, opposez, citoyens législateurs, les bénédictions du peuple, l'expression de sa reconnaissance, le témoignage de la raison, le cri de la nature, celui de la justice, de la vérité, l'approbation de tous les bons citoyens et l'assentiment de la société républicaine de La Rochelle, amie sincère du peuple, de sa liberté et de son bonheur.

« Salut.

« Les membres composant le bureau de la société,

« GOSSET fils, vice-président; COULLON, secrétaire; J. FOURNIAL, secrétaire. »

La Société montagnarde de Quimper déclare, dans une adresse, qu'elle adhère, comme tous les bons Français, à la Révolution qui purgea la Convention nationale de tous les mandataires infidèles.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'envoi (2).

Le président de la Société montagnarde de Quimper, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Lisez, je vous en prie, à la Convention nationale, l'adresse ci-jointe. Elle prouvera les vrais sentiments d'une ville que plusieurs folliculaires paraissent avoir résolu de perdre par les infâmes calomnies qu'ils répandent contre elle.

« LE LONG.

« Quimper, le 12 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible. »

Suit le texte de l'adresse (3).

La Société montagnarde de Quimper, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Quand vous donnâtes aux Français une Constitution sublime qui, comme la loi des

Hébreux sortit d'une montagne au milieu des foudres et des éclairs, ce fut avec reconnaissance que nous reçûmes cette charte précieuse qui consacra à jamais les droits imprescriptibles du peuple. Quoique notre acception fût, de notre part, l'adhésion la plus solennelle à la révolution des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, révolution qui n'a fait de la Convention qu'une Montagne et de tous les bons républicains, qu'un peuple de Montagnards, les calomnies que de vils folliculaires ne cessent de vomir contre notre cité, nous imposent le devoir de vous faire connaître encore une fois les vrais sentiments qui nous animent. Nous déclarons donc adhérer comme tout bon Français à la Révolution mémorable qui purgea la Convention nationale des infidèles mandataires dont l'haleine pestilentielle infectait le sanctuaire des lois. Un des grands travaux d'Hercule fut d'avoir nettoyé les étables d'Augias. Le plus grand de vos travaux sera d'avoir sauvé la République en balayant de la terre de la liberté tous les fédéralistes, tous les traîtres, tous les conspirateurs.

« Continuez, courageux représentants du peuple, continuez par vos grandes mesures à faire trembler tous nos ennemis, et bientôt les sceptres des despotes coalisés contre la France viendront se briser contre la Montagne.

« LE LONG, président; BOULLY, secrétaire.

« Quimper, le 12 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible. »

Les administrateurs du district de Provins annoncent à la Convention qu'ils viennent d'envoyer au directeur de la Monnaie, à Paris, 1,179 marcs d'argenterie, provenant des recherches qu'ils ont faites en vertu du réquisitoire du représentant du peuple Dubouchet.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Provins (2).

Les administrateurs du district de Provins, au Président de la Convention nationale.

« Provins, le 2, 1^{re} décade du 2^e mois de l'ère républicaine.

« Citoyen Président,

« Nous venons d'adresser au directeur de la Monnaie de Paris, onze cent soixante-dix-neuf marcs de métal d'argent, provenant de la recherche que nous avons faite avec exactitude, en vertu du réquisitoire du représentant du peuple Dubouchet, de l'argenterie et vaisselle armoriées, chez les ci-devants, et messieurs les aristocrates de notre district.

« Nous n'avons pas oublié quelques hochets de la vanité; ils consistent en quatre croix de Saint-Louis, une de Saint-Lazare et un Saint-Esprit en or, venant d'un ci-devant cordon rouge; vous les recevrez avec cette lettre ainsi que les brevets pompeux qui accompagnaient

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 187.

(2) Archives nationales, carton C 280, dossier 761.

(3) Archives nationales, carton C 280, dossier 761.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 187.

(2) Archives nationales, carton C 278, dossier 748.

ces futiles décorations accordées, sous l'ancien régime, à l'éclat du nom ou à la protection, et qui n'étaient presque jamais le partage de la bravoure et de la vertu.

« Veuillez bien, citoyen Président, assurer la Convention qu'à l'aide de quelques cures heureuses opérées par Dubouche, votre collègue, l'amour de l'égalité et de la liberté républicaines règne dans cette contrée, et que nous lui sommes redevables d'avoir monté l'esprit public à la hauteur de la résolution, nous mettrons tout en usage pour lui conserver ce niveau (1).

« J. GARNIER; HOUJER l'aîné; PIGOT; GARNIER; LELONG; SIMON, *président*; LINNOY, *procureur syndic*; COYN, *secrétaire*. »

Les républicains de Rouen manifestent leur indignation sur l'attentat commis en la personne du représentant du peuple Beauvais, et en demandent une vengeance éclatante.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des républicains de Rouen (3).

Les républicains de Rouen, à la Convention nationale.

« Liberté, égalité, unité, indivisibilité de la République, fraternité ou la mort.

« Législateurs,

« La nature et l'humanité viennent d'être outragées de la manière la plus inouïe, par ces êtres qui usurpèrent trop longtemps le beau titre de philanthropes. Un crime, dont l'histoire des nations ne fournit point d'exemples, vient d'être commis en la personne de Beauvais, représentant du peuple français, par cette horde forcenée d'Anglais, que la trahison la plus infâme a introduite dans Toulon.

« Souffrirez-vous plus longtemps que la représentation nationale et le droit des gens soient impunément violés par les cannibales agents de Pitt? Souffrirez-vous que les vils suppôts d'un tyran, dont ils immolèrent le prédécesseur, conservent l'odieuse prétention de venger, par des atrocités, le juste supplice du dernier roi de France? N'est-il pas temps enfin d'user de représailles envers ces monstres, l'opprobre du genre humain?

« Intrépides Montagnards, vous à qui la République entière doit la Constitution populaire qui va faire son bonheur, déployez cette énergie stoïque qui vous caractérise, vengez la nature, vengez l'humanité, vengez-vous, vengez-nous. Que votre juste fureur ne soit point comprimée par la réflexion séduisante mais spé cieuse que ce nationicide est l'ouvrage des stipendiés du gouvernement anglais, et non celui du peuple entier. Souvenez-vous qu'un peuple qui, témoin de ces forfaits, n'écrase point les monstres qui les ont ordonnés et exécutés, devient coupable et mérite, par son silence, de

subir la peine de la complicité; souvenez-vous qu'un peuple qui, en pareil cas, ne remplit pas le plus saint des devoirs en s'insurgeant, qu'un peuple qui se laisse ainsi avilir par ses agents sans les fondroyer de sa toute-puissance, est un troupeau d'esclaves et non, comme dans un pays libre, cette masse souveraine des chefs-d'œuvre de la nature.

« Organes de la nation, vous avez déjà proclamé Pitt l'ennemi du genre humain, déclarez aux peuples libres, à nos frères des États-Unis, à l'Europe entière, que le peuple anglais est aussi l'ennemi du genre humain; déclarez-leur que ce peuple d'anthropophages est indigne d'exister dans une sphère habitée par des peuples policés, dites à ce peuple, désormais l'objet du mépris universel, que les républicains français ont juré d'assouvir leur juste vengeance jusque sur le dernier des Anglais qui n'auraient pas formellement désavoué cet assassinat horrible, ou ne seraient pas déjà accourus se ranger sous les drapeaux de la liberté. En un mot, déclarez-lui, au nom de la nation dont vous êtes les dignes représentants, guerre éternelle, haine implacable, vengeance inextinguible.

« Tel est le vœu des républicains soussignés.

« Présentée le jour du mois de la 2^e année de la République une et indivisible. »

(Suivent 148 signatures.)

Le 3^e bataillon des Landes, au camp de la Liberté, près Saint-Jean-Pied-de-Port, invite la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à ce que la Constitution soit parfaitement affermie. Les citoyens composant ce bataillon jurent de faire un rempart de leurs corps autour de la Montagne sacrée sur laquelle est fondée le temple de la liberté et de l'égalité : « Nous le haïsserons, disent-ils, de nos armes et de nos baïonnettes; nous le défendrons jusqu'à la mort. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse du 3^e bataillon des Landes (2).

Le 3^e bataillon des Landes, à la Convention nationale.

« Au camp de la liberté, près Saint-Jean-Pied-de-Port, le 16 septembre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Le 3^e bataillon des Landes, animé du désir de voir triompher la belle cause pour laquelle il est armé, vient joindre ses sollicitations à celles de tous les bons patriotes pour vous engager à rester à votre poste jusqu'à ce que la Constitution soit parfaitement affermie. Le vaisseau de la République vogue encore sur une mer orageuse, si d'autres que vous en prenaient le gouvernail même avec des sentiments bien purs, il serait exposé à faire naufrage. Nous vous renouvelons le serment de faire un rempart de nos corps autour de la Montagne sacrée sur laquelle

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [9^e jour du 2^e mois de l'an II (mercredi 30 octobre 1793), p. 477, col. 1].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 187.

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 761.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 188.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 761.